



Réflexions d'une ainée...peut-être en fin de vie

Dans l'ensemble, le projet de loi 52 réaffirme les droits des patients et les pratiques médicales qui existent déjà. L'introduction des euphémismes «*sédation palliative terminale* » et «*aide médicale à mourir* », présentés comme une façon *digne* de mourir me glace les veines! Dans l'impossibilité d'éliminer la maladie, on élimine le malade! Bien sûr, il y aura des balises, comme il en existe là où l'euthanasie est permise. Mais il y a partout des dérapages malgré les protocoles existants.

Pendant plusieurs années, j'ai agi comme aidante naturelle auprès d'une tante, puis auprès de ma mère qui a vécu jusqu'à 100 ans et 9 mois. A 97 ans, elle a dû subir une angioplastie. Après l'intervention, le cardiologue lui a dit que bien des gens de 40 ans souhaiteraient avoir ses artères! Elle lui a répondu : « J'ai un cœur neuf et je m'en sers pour aimer ». Malgré que ma mère ainsi que tous ses enfants étaient heureux de pouvoir bénéficier de trois autres belles années de vie, nous avons dû subir les réflexions malveillantes de certains professionnels : « Il y a quand même une limite à hydrater la patiente. » « J'ai d'autres patients.» « A cet âge, c'est normal d'étouffer.».

L'âgisme, ça existe! Jusqu'à quel âge a-t-on le droit de vivre? La transmission de notre histoire, de nos valeurs et de nos traditions se fait pourtant par les générations qui nous ont précédé.

Comme bénévole, j'ai côtoyé des personnes en fin de vie dans des centres de soins prolongés. Force est de constater le manque d'effectifs qui, malgré leur bonne volonté arrivent à peine à suffire à donner les soins urgents aux résidents. Dans cette situation, je ne peux garantir que je ne demanderais pas qu'on abrège mes jours...Je crois plutôt que je me laisserais aller... Ce serait mon dernier geste d'autonomie!

Le projet de loi devrait d'abord garantir des services suffisants et accessibles dans chaque région pour que les usagers puissent trouver la vie

belle, peu important leur fragilité et leur âge. Si on se fie aux sondages dans les médias une forte proportion de la population serait en faveur de l'euthanasie. Mais si on regarde parmi les médecins offrant des soins palliatifs, soins dispensés par les spécialistes de fin de vie, la proportion se renverse. Lorsqu'on est jeune et qu'on anticipe le moment où on deviendra plus fragile, on l'accepte difficilement et on peut demander l'euthanasie par anticipation. Mais lorsqu'on vieillit on se centre sur ce qu'il nous reste plutôt que sur nos pertes.

J'ai 79 ans, j'ai toujours fait confiance au personnel soignant et j'espère pouvoir continuer. Je ne veux pas devoir m'excuser de vieillir, ni même de devenir dépendante de mes proches. Une mort naturelle, même malgré les douleurs soulagées par des soins palliatifs appropriés est aussi une mort digne! Comme psychoéducatrice, j'ai passé ma vie professionnelle à aider les autres à aller jusqu'au bout d'eux-mêmes. Je souhaiterais que d'autres m'aident également. En échange, je leur offrirai toute la tendresse que je cultive depuis longtemps. La solitude fait souffrir parfois plus que la douleur physique. Mérite-t-elle l'administration de l'injection létale?

Je demande aux médecins de se rappeler le serment d'Hippocrate réactualisé :

« Je ferai tout pour soulager les souffrances.

Je ne prolongerai pas abusivement les agonies.

Je ne provoquerai jamais la mort délibérément »*

Pourquoi ceux qui n'accepteront pas de donner la mort par l'injection létale ne porteraient-ils pas un insigne sur leur sarrau? Histoire de garder la confiance des patients qui désirent pouvoir les reconnaître et de leur donner le droit de choisir leur médecin.

*Serment d'Hippocrate réactualisé parle Pr. Bernard Hoerni.-Bulletin de l'ordre des Médecins no4 d'avril 1996

Madeleine Dupras, 79 ans

Retraitée après 37 ans de services,

Bénévole toujours active

Héritière d'un beau programme de vie laissé par ma mère :

Celui de semer de la bonté autour de moi.